

2026-2027	Master	Sciences de la Mer			
	Niveau	MASTER 1 CT	MASTER 2	MASTER 2	MASTER 2
	Parcours		Parcours PHYMER CT	Parcours IPA CT	Parcours CHARME CT
Semestre 1 Session 1	Rentrée	Le 7/09/2026 à 10 heures	Le 7/09/2026 à 14 heures	Le 7/09/2026 à 14 heures	Le 7/09/2026 à 14 heures
	Début des enseignements	A partir du 7/09/2026	A partir du 7/09/2026	A partir du 7/09/2026	A partir du 7/09/2026
	Fin des enseignements	18/12/2026	18/12/2026	18/12/2026	18/12/2026
	Examens semestre impair	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et/ou au plus tard le 18/12/2026 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et/ou au plus tard le 18/12/2026 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et/ou au plus tard le 18/12/2026 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et/ou au plus tard le 18/12/2026 inclus
	Jury de semestre impair	du 25/01 au 29/01/2027	du 25/01 au 29/01/2027	du 25/01 au 29/01/2027	du 25/01 au 29/01/2027
Semestre 2 Session 1	Début des enseignements	04/01/2027			
	Fin des enseignements	09/04/2027			
	Examens semestre pair	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et au plus tard le 9/04/2027 inclus			
	Stage attributif d'ECTS ¹	Possible du 12/04 au 11/06/2027 d'une durée de deux mois - Soutenances possibles du 14 au 16/06/2027 inclus **	Possible du 4/01 au 25/06/2027 ou au 22/07/2027 d'une durée de 5 à 6 mois* - Soutenances du 28/06 au 2/07/2027 et du 30/08 au 3/09/2027 **	Possible du 4/01 au 25/06/2027 ou au 22/07/2027 d'une durée de 5 à 6 mois* - Soutenances du 28/06 au 2/07/2027 et du 30/08 au 3/09/2027 **	Possible du 4/01 au 25/06/2027 ou au 22/07/2027 d'une durée de 5 à 6 mois* - Soutenances du 28/06 au 2/07/2027 et du 30/08 au 3/09/2027 **
	Stage non attributif d'ECTS	Possible sur l'année dans la limite de l'organisation du calendrier et de l'emploi du temps ou dans le cadre des ECUE 141 et 241 **	Possible sur l'année dans la limite de l'organisation du calendrier et de l'emploi du temps ou dans le cadre de l'ECUE XSM331 **	Possible sur l'année dans la limite de l'organisation du calendrier et de l'emploi du temps ou dans le cadre de l'ECUE XSM331 **	Possible sur l'année dans la limite de l'organisation du calendrier et de l'emploi du temps ou dans le cadre de l'ECUE XSM331 **
	Jury de semestre pair et d'année	Les 21 ou 22/06/2027	les 8 ou 9/07/2027	les 8 ou 9/07/2027	les 8 ou 9/07/2027
Session 2	Session semestre impair	du 5 au 8/07/2027 inclus	en parallèle des soutenances de stage	en parallèle des soutenances de stage	en parallèle des soutenances de stage
	Session semestre pair	du 5 au 8/07/2027 inclus			
	Jury session 2	les 13 ou 15/07/2027	du 9 au 19/09/2027	du 9 au 19/09/2027	du 9 au 19/09/2027

Vacances universitaires	Toussaint	Du 26 OCTOBRE 26 au 1er NOVEMBRE 26 inclus
	Noel	Du 21 DECEMBRE 26 au 3 JANVIER 27 inclus
	Hiver	du 1er au 6 MARS 27 inclus (sauf si stage)
	Printemps	du 26 au 30 AVRIL 27 inclus (sauf si stage)
	Été	à partir du 23 JUILLET 27 (fermeture établissement)
Vie étudiante	Journées "Temps fort" Vie étudiante : pas d'évaluation et dans la mesure du possible pas d'enseignement	1er OCTOBRE 26 - 3 DECEMBRE 26 - 11 MARS 27 - 16 MARS 27 - 25 MARS 27

¹ Toute durée inférieure relève d'une situation devant rester marginale. Elle est soumise à l'approbation du directeur sur appréciation du responsable d'année qui veillera d'une part, à conserver une cohérence pédagogique en termes d'acquisition des compétences pour la délivrance d'un même diplôme et d'autre part, à harmoniser l'évaluation des étudiants au moment de l'unique période de soutenances de stages.

* Dates pouvant fluctuer dans la limite de la date du dernier jury annuel, en fonction de la situation particulière de l'étudiant - Le stage pourra alors s'étaler jusqu'au 31/08/2027 sous réserve pendant la fermeture de l'université, de la mise en place du suivi pédagogique et administratif correspondant, avec une soutenance de stage en septembre.

** Pour les redoublants, dates possibles dès le début de l'année jusqu'à la date de fermeture de l'université, sous réserve de l'emploi du temps obligatoire des enseignements restant à valider

NB Stages : la durée est établie en mois calendaires sur la base d'un temps complet - Le nombre d'heures est calculé sur la base théorique de 22 jours par mois, 7 heures par jour, 35 heures par semaine - Cette conversion en heures est requise pour le calcul de la gratification éventuelle.